



ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre en règle, appuyé par trois (3) membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes au Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.

Candidat

Nom

Signature

CANDIDAT AU POSTE DE : *(cochez une ou plusieurs cases)*

- Président
- 1^{er} vice-président
- 2^e vice-président planification
- Secrétaire
- Trésorier
- Directeur de la région métropolitaine de Montréal (2)
- Directeur de la région de l'Estrie
- Directeur de la région de la Montérégie
- Directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs
- Directeur de la région de l'Est du Québec
- Directeur de la région du Nord du Québec

SIGNATURE DU CANDIDAT ET DE TROIS (3) MEMBRES APPUYANT SA CANDIDATURE :

Appuyé par : _____

Appuyé par : _____

Appuyé par : _____

Retourner au plus tard le 20 avril 2019 à : apcas@apcas.qc.ca

Note : Une confirmation de la réception du formulaire sera transmise sur demande.



Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol

Montréal, le 11 mars 2019

Cher membre,

L'article 6 de la Constitution et des Règlements de l'APCAS prévoit la tenue d'élections pour les postes au Conseil. Les postes à combler afin de former le Conseil 2019-2020 sont les suivants :

- **Comité exécutif :**
 - président;
 - vice-président;
 - vice-président planification;
 - secrétaire;
 - trésorier.
- **Directeurs :**
 - directeur de la région métropolitaine de Montréal (2 postes);
 - directeur de la région de l'Estrie;
 - directeur de la région de la Montérégie;
 - directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs;
 - directeur de la région de l'Est du Québec;
 - directeur de la région du Nord du Québec.

La procédure à suivre pour l'élection du Conseil 2018-2019 est la suivante :

- 1. Retourner au plus tard le 20 avril 2019**, le formulaire (ci-joint) de mise en candidature. Tout membre en règle, appuyé par trois membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes du Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.
- 2.** Si plus d'un candidat a un poste, un bulletin de vote accompagné de la liste des candidats et leur biographie sera envoyé par courriel à tous les membres au plus tard le 27 avril 2019. **La date limite de retour des bulletins de vote sera le 6 mai 2019, minuit.**
- 3.** Si une seule candidature est soumise à un poste, le candidat proposé sera immédiatement déclaré élu par acclamation.
- 4.** Les résultats du scrutin seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 7 mai 2019 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe à 13h00. Le nouveau Conseil entrera en fonction à ce moment.

Dates à retenir :

- 1.** Envoi des candidatures jusqu'au 20 avril 2019;
- 2.** Envoi aux membres des candidats si élection pour un poste : au plus tard le 27 avril 2019;
- 3.** Envoi des votes à apcas@apcas.qc.ca : du 27 avril au 6 mai 2019 inclusivement;
- 4.** Résultats du scrutin : le 7 mai 2019 lors de l'assemblée générale.